

Union Française de l'Électricité

Une stratégie Bas Carbone AU SERVICE DE LA **Transition énergétique**

Comment réussir la Transition énergétique à moindre coût ?

Dossier presse



Dossier presse

Dossier presse



Contexte

A la veille de la présentation du projet de loi de programmation pour la Transition énergétique, l'UFE souhaite contribuer activement aux débats lors de l'analyse de ce texte par le CNTE, le CESE et le Parlement.

Dans cette perspective, l'UFE recommande que la transition énergétique soit fondée sur une Stratégie Bas Carbone afin de répondre à trois enjeux majeurs pour le pays :

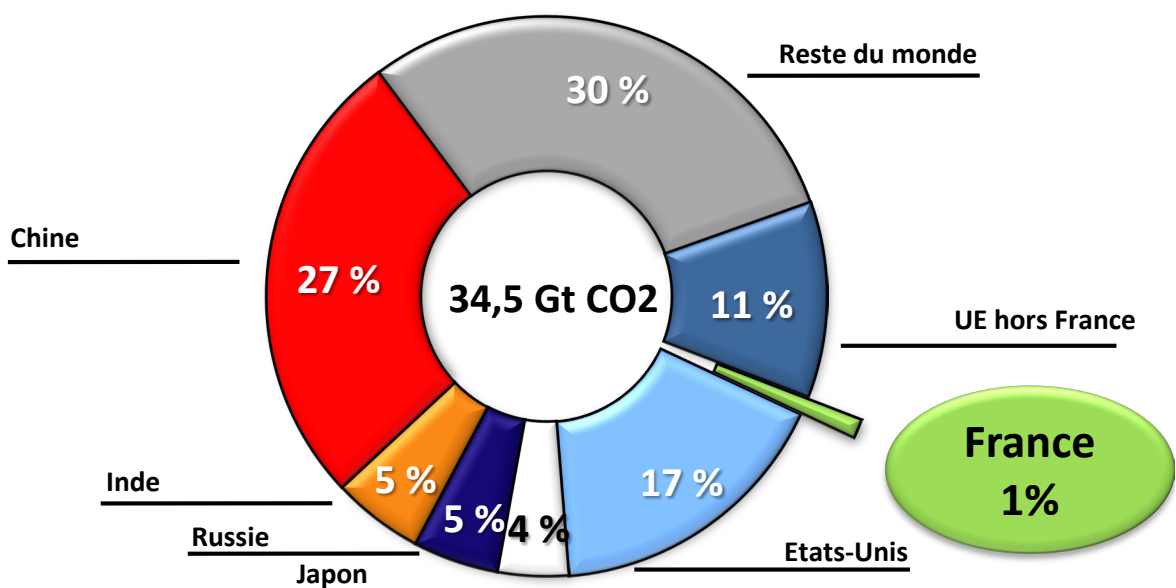
- La transition climatique
- Le maintien de la compétitivité et du pouvoir d'achat
- L'intégration de l'environnement européen



Une Stratégie Bas Carbone au service de la Transition Climatique

La transition énergétique doit, avant tout, être une transition climatique

- La priorité est, en effet, de lutter contre le dérèglement climatique dû aux émissions de GES.
- Dans ce domaine, la France est en avance grâce à un parc de production électrique quasi-décarboné. Elle doit donc veiller, non seulement à conserver cet atout climatique, mais encore à l'améliorer.
- Dès lors, la transition énergétique ne doit pas se limiter, uniquement, à une transition électrique



Source : UFE selon données BP Statistical Review 2013

Le projet de loi sur la Transition énergétique doit être centré sur la réduction des émissions de CO₂, première source de GES

- Dans la perspective de la COP 21, la France peut ainsi faire de la loi de Transition énergétique le cadre légal exemplaire visant à réduire encore plus l’empreinte carbone du pays.

Le projet de loi doit ainsi mettre en œuvre une véritable Stratégie Bas Carbone pour la France :

- L’UFE soutient un objectif clair et unique, dans le projet de loi, de - 40% de réduction des émissions de CO₂ en 2030, par rapport à 1990.
- Les émissions de CO₂ provenant à 60% du pétrole, l’UFE recommande que le projet de loi mette en place une politique énergétique de long terme qui incite à réduire massivement le recours au fioul pour se chauffer, et le recours au diesel ou à l’essence pour les transports.

La loi doit pour cela favoriser le basculement vers une économie bas carbone, grâce à l’électricité.



Exemple

*Le remplacement naturel, d’ici 2050, des **véhicules** essence/diesel par des modèles plus performants écologiquement grâce au progrès technique permettra de réduire les émissions de CO₂ de la France de 25 %.*



- Concernant le parc de production électrique français, les énergies renouvelables doivent être prioritairement développées en remplacement du pétrole, là où le gain est triplement évident :
 - ▶ économique, afin de réduire la dépendance au pétrole qui pèse plus de 96 % dans le déficit commercial énergétique du pays ;
 - ▶ climatique, parce que 60 % des émissions de CO₂ de la France sont dues au pétrole ;
 - ▶ et politique, car l'objectif de 50 % de nucléaire dans le mix énergétique sera atteint de manière rationnelle et économique.

Une Stratégie Bas Carbone au service de la Compétitivité et du Pouvoir d'Achat

La Transition énergétique doit être organisée afin de ne pas fragiliser la compétitivité du pays et le pouvoir d'achat des ménages.

Des marges de manoeuvre budgétaire limitées

- Le projet de loi doit donc prendre en compte la très forte contrainte budgétaire pesant sur l'Etat ainsi que les capacités de financement limitées des ménages et des entreprises pour les années à venir. Il doit planifier ses ambitions dans une logique de retour sur investissements le plus efficace sur le plan économique.
- Dans un tel contexte, les économies d'énergie constituent un facteur important de cette compétitivité et du maintien du pouvoir d'achat des ménages, à condition de ne pas reposer sur des investissements lourds à temps de retour longs.

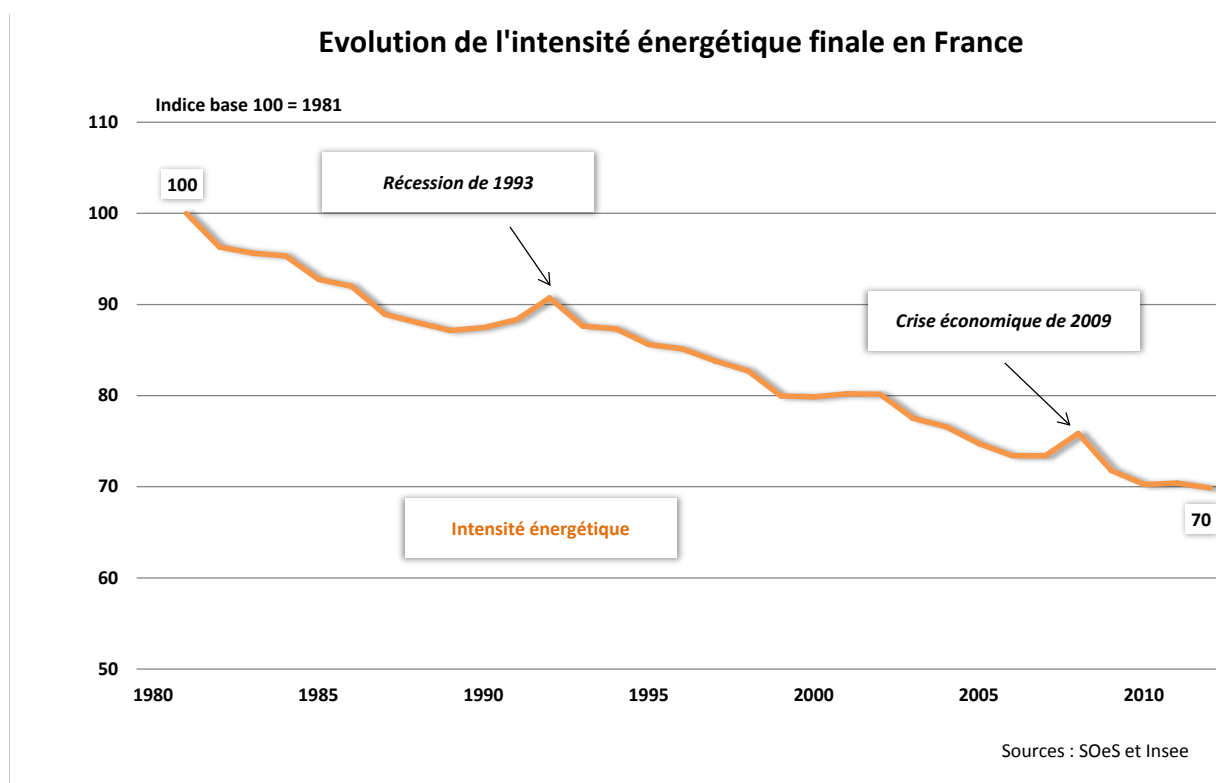
Profiter d'abord du progrès technique

Les gains les plus importants en matière d'efficacité énergétique s'obtiennent grâce au progrès technique. En effet, c'est lors du renouvellement des appareils et des équipements que leur performance énergétique est toujours améliorée grâce aux innovations techniques et/ou réglementations en matière de normes.

Exemple

*Le passage des **ampoules** à incandescence aux ampoules basse consommation et LED. Les premières consomment, à éclairage égal, cinq fois moins d'électricité que les nouvelles générations et ont une durée de vie douze à quinze fois supérieure.*

- Ainsi, depuis vingt ans, le pays a su, grâce aux innovations techniques, obtenir les mêmes biens ou les mêmes services avec une moindre consommation d'énergie.



Faire de l'efficacité énergétique ciblée

- Si l'on veut fournir un effort volontaire supplémentaire en matière d'efficacité énergétique, il faut alors cibler les actions en matière d'économie d'énergie pour privilégier celles qui sont à la fois les moins onéreuses et les plus efficaces sur le plan climatique.
- Ceci est d'autant plus nécessaire que l'efficacité énergétique a un coût, à la fois pour les finances publiques du fait des aides fiscales, et pour le consommateur qui doit supporter l'investissement initial.

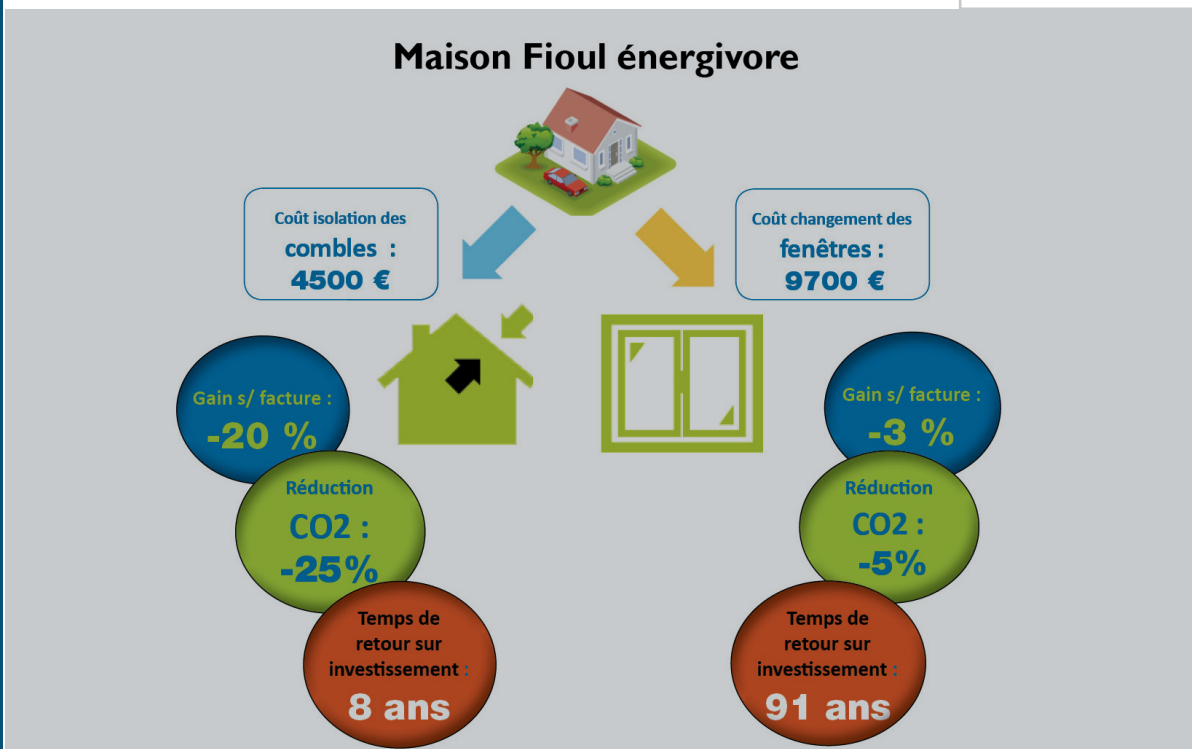


Exemple

*Le cas de la rénovation **des bâtiments** : pour atteindre l'objectif de **500 000 rénovations par an**, le coût unitaire moyen s'élèvera à 20 000 €, soit un budget total de **10 Md€/an**. Pour l'Etat, la charge, en termes d'aides fiscales, sera de 1,2 Md€/an ce qui signifie, pour les consommateurs finaux, un coût d'investissement de plus de 8,8 Md€/an.*

- Au regard du poids économique global que cela représente, il est donc impératif de cibler les actions d'efficacité énergétique afin de privilégier celles offrant le meilleur temps de retour sur investissement et la meilleure performance en termes d'émissions de CO2 évitées.

Exemple



- Dans cette perspective, l'UFE soutiendra, dans le projet de loi transition énergétique, la mise en place d'un Passeport Rénovation qui permettra aux consommateurs de disposer d'une vision globale sur leur logement et sur les travaux à y entreprendre.

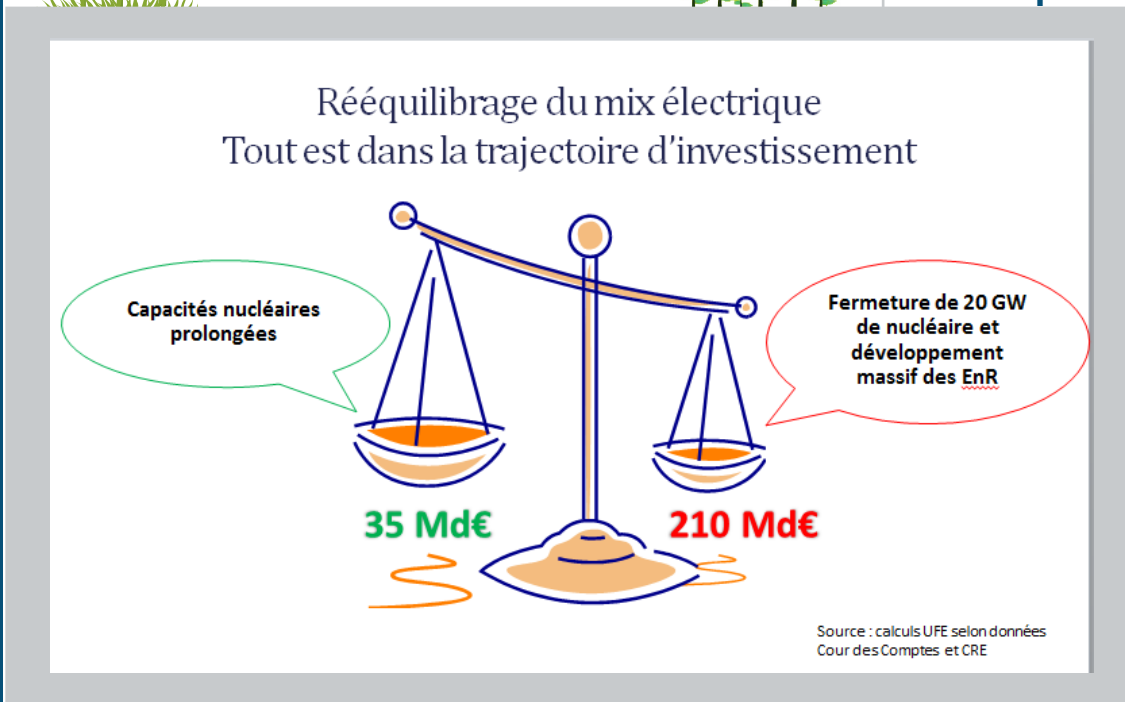
Privilégier un rythme rationnel de transition des moyens de production sans risque de rupture pour le système électrique

- L'évolution du mix de production électrique doit répondre à un double objectif : garantir la sécurité d'approvisionnement à un coût supportable pour la collectivité.
- L'UFE soutiendra, dans le projet de loi, le principe d'amener les énergies renouvelables les plus mûres à devenir des moyens de production pleinement concurrentiels et qui, à terme, n'auront pas besoin d'être soutenues économiquement par la collectivité.

- Toutefois, l'UFE rappelle qu'il est indispensable de lier le rythme de développement des moyens de production, conventionnels comme renouvelables, à l'évolution de la demande, et non en réponse à des objectifs politiques, ceci afin de ne pas créer de surcapacités et de surcoûts.



Exemple



- Enfin, l'UFE souligne l'importance de capitaliser sur les moyens de production existants compétitifs et non carbonés tels que le nucléaire (sous réserve de l'avis de l'ASN), pour continuer à bénéficier de leur performance économique et environnementale, plutôt que d'en construire de nouveaux plus onéreux.
- Cela permettrait, de surcroît, de se donner le temps de réussir une transition énergétique économiquement optimisée et sans risque de rupture pour le système électrique.
- En planifiant une trajectoire dans le temps de façon rationnelle, cela offre aussi aux nouvelles filières la possibilité d'atteindre leur maturité économique et industrielle.

Anticiper le coût de la transition pour la collectivité

Pour relever les nouveaux défis de la transition énergétique, le secteur électrique va devoir faire face dans les années à venir à des niveaux d'investissements élevés dans l'ensemble des infrastructures (production renouvelable, conventionnelle et réseaux).

- Le prix de l'électricité sera un des vecteurs du financement de la transition ; il devra donc augmenter pour assurer la couverture de l'ensemble de ces coûts.
- Cette évolution inéluctable pose des difficultés pour deux catégories de consommateurs : les ménages en situation de précarité énergétique et les entreprises électro-intensives.

L'UFE soutiendra dans le projet de loi toute mesure permettant d'apporter une réponse ciblée et adaptée à ces deux catégories de consommateurs.

Une Stratégie Bas Carbone qui intègre l'environnement européen

La France doit intégrer la dimension européenne dans sa démarche de transition énergétique.

C'est pourquoi l'UFE milite aussi pour une stratégie bas carbone au niveau de l'UE articulée autour de trois axes :

- une politique énergétique européenne centrée sur le climat et la compétitivité ;
- une Europe de l'électricité plus sûre et plus solidaire afin d'être moins coûteuse ;
- un axe franco-allemand pour travailler à une meilleure sécurité d'approvisionnement et à une amélioration du fonctionnement du marché de l'électricité européen permettant, notamment, de financer, dans des conditions économiques normales, tous les investissements indispensables à la sécurité du système électrique.

